

Séance du mardi 3 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 19	L'an deux mille vingt-deux, le mardi 3 mai à 20h30, le conseil municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence de Monsieur Christian BESSIERES, maire.
Présents : 12	Étaient présents :
Excusés : 4	Mesdames C. MERCIER, M.-V. SERRES,
Pouvoir : 1	Messieurs T. ANDRIEU, L. BORTOLU, J. BOUYSSOU, S. CAUZIT, J. COWLEY,
Absents : 3	F. GARY, P. LAURENS, P.-M. MOURGUES, D. RODRIGUES
	Excusés : P. AUSSET (pouvoir à M.-V. SERRES), J.-F. BLANDINIERES, X. MOLES,
	L. SÉMÉNADISSE
Date de convocation : 28 avril 2022	Absents : D. GERALDO NOVO, J. LONGUETEAU, A. VALADIÉ
	Est désigné(e) secrétaire de séance : Marie-Véronique SERRES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h30. L'ordre du jour est le suivant : Approbation du procès-verbal de la séance précédente ; Subvention « Terre en fête », jeunes agriculteurs du Lot ; Solidarité avec la population Ukrainienne ; FDEL : opération d'éclairage public sur Bovila (commune historique de Fargues) ; Achat de tables de pique-nique ; Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Votants : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 13

Subvention « Terre en fête », jeunes agriculteurs du Lot

Monsieur le maire présente la 25^{ème} manifestation de « Terre en Fête » des jeunes agriculteurs Lotois.

Cette manifestation emblématique tourne sur l'ensemble des cantons du département. C'est un moyen de mettre en valeur les zones géographiques concernées ainsi que le dynamisme des jeunes agriculteurs du canton. Cette manifestation d'envergure rassemble chaque année près de 5 000 personnes. Son objectif est de communiquer au public une image forte et positive de l'agriculture lotoise. C'est aussi l'occasion de créer une dynamique locale qui contribue à promouvoir la convivialité et la vitalité qui existent dans nos campagnes.

Les jeunes agriculteurs de Terre en fête demandent de les soutenir financièrement pour leur manifestation qui aura lieu, cette année, les 27 et 28 août à Granéjols, sur la commune de Lhospitalet.

Monsieur le Maire propose une subvention de 500 euros.

Le conseil municipal délibère et vote comme suit :

Votants : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 13

Solidarité avec la population Ukrainienne

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les collectivités locales à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la communauté de communes du Quercy Blanc tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Porte-du-Quercy souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don à la Protection civile.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité,

- par un don d'un montant de 600 € auprès de la Protection civile.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 13

FDEL : opération d'éclairage public sur Bovila (commune historique de Fargues)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de l'éclairage public cité en objet. Le coût estimatif de l'opération est de 15 500€ HT. La participation maximale de la commune est de 4650€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
3. S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415.
4. Autorise Monsieur le Maire à signer tous document concernant cette opération.

Votants : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 13

Achat de tables de pique-nique

Monsieur le maire propose d'acheter 3 tables de pique-nique. Le montant total d'achat est estimé à 800 euros.

Le conseil municipal délibère et vote comme suit :

Votants : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 13

Questions diverses

Le parking au Boulvé est toujours plein (randonneurs...). En face des granges Larroque, en allant vers la station d'épuration, le long du mur, Monsieur le maire propose de faire des places de parking aménagées par la communauté des communes. Le conseil donne son accord.

Au croisement de la route de Saint Matré et de Langlade, au Boulvé, la municipalité a fait tailler, par la propriétaire de la maison attenante au carrefour, la haie qui gêne la visibilité, suite à de nombreux accrochages. Le département est venu voir la dangerosité et accepte de mettre un stop. Le panneau sera à la charge de la commune et la communauté des communes le mettra en place. Le montant de cet achat est de 373€.

Il est aussi en prévision d'enlever la chicane à l'entrée du village parce que les véhicules se déportent et cela crée un danger. Le département gèrera ce dossier. Il faut d'abord faire le chiffrage et l'étude, ce qui amènerait les travaux à ne pas débiter avant le troisième trimestre 2022.

Le panneau d'entrée du village du Boulvé, sur la route de Saint Matré, va être rapproché du ruisseau.

Le logement au-dessus de la mairie de Saint Matré avait été baissé à 350 €. En juin, il va y avoir un changement de locataire et le conseil donne son accord pour le remettre à 400 € comme la majorité des loyers de la commune.

L'éclairage public du Boulvé va être revu. Il vaut mieux remplacer les lampadaires les plus vieux qui sont énergivores et qui seront mieux subventionnés. La nuit les leds resteront allumées et les autres seront coupés. Il faudra délibérer pour autoriser à couper la lumière.

L'isolation de la tuyauterie du chauffage de la salle des fêtes de Saint Matré va être faite avec un remboursement à 100% du montant hors taxes.

Vendredi soir à 18h30 les conseillers sont invités à la réunion d'information pour les habitants de Saux et de Saint Matré.

La DETR est accepté pour la grange de Bovila.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.